

REGLEMENT DE JEU

Calendrier de l'Avent Astérix 2024

ARTICLE I – ORGANISATEUR

LES EDITIONS ALBERT RENE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 184.000 euros, dont le siège social est situé au 58 rue Jean Bleuzen – 92170 – Vanves, France, et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 950 026 757, (ci-après « l'Organisateur »), organise le présent Jeu **Astérix x L'atelier des Lumières** (ci-après le « Jeu ») régi par le présent règlement (ci-après le « Règlement »).

ARTICLE II – ACCEPTATION

EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT :

- EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,
- EST INFORME QUE TOUT NON-RESPECT DU PRESENT REGLEMENT ENTRAINE SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE L'ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

LE REGLEMENT DU JEU EST DISPONIBLE SUR :

- LA PAGE FACEBOOK® ASTERIX ET OBELIX OFFICIEL ET INSTAGRAM® LARTDASTERIX DISPONIBLES A L'ADRESSE SUIVANTE : [HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/ASTERIXOBELIXOFFICIEL](https://www.facebook.com/ASTERIXOBELIXOFFICIEL) ET [HTTPS://WWW.INSTAGRAM.COM/LARTDASTERIX/](https://www.instagram.com/LARTDASTERIX/) ;
- LE SITE ASTERIX.COM DISPONIBLE A L'ADRESSE SUIVANTE : [HTTPS://ASTERIX.COM/JEU-CONCOURS/](https://asterix.com/jeu-concours/) ;
- SUR LA PAGE DU JEU DISPONIBLE A L'ADRESSE SUIVANTE : [HTTPS://DIR.RE/85B95F7F59E8D5261778](https://dir.re/85b95f7f59e8d5261778) (ci-après la « Page ») ;

ARTICLE III – PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Belgique, Luxembourg, Suisse à l'exception des mandataires sociaux, représentants, associés, employés (en ce compris les membres de leurs familles) de l'Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

Toute participation d'une personne mineure de moins de dix-huit (18) ans n'est pas prise en compte.

Il n'est accepté qu'une seule participation par jour par personne au Jeu, l'Organisateur pouvant procéder à toutes vérifications à cet égard sans avoir à informer les participants de l'exercice de vérifications les concernant et/ou de leur éventuelle exclusion subséquente.

La participation au Jeu est nominative, par conséquent :

- Les participants s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de l'Organisateur,
- Toute participation dont les coordonnées sont incorrectes ou incomplètes n'est pas prise en compte,
- Tout usage de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est prohibé.

Le Jeu débute le **01/12/2024** à **00h30** et s'achève le **24/12/2024** à **23h30**.

Pour accéder et participer au Jeu, les participants doivent :

- Ouvrir la page du jeu *Calendrier de l'Avent Astérix 2024* sur la plateforme So-buzz via le lien disponible en dans les posts dédiés et dans les biographies du compte Facebook® [HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/ASTERIXOBELIXOFFICIEL](https://www.facebook.com/ASTERIXOBELIXOFFICIEL) et du compte Instagram® [HTTPS://WWW.INSTAGRAM.COM/LARTDASTERIX/](https://www.instagram.com/LARTDASTERIX/),
- Remplir le formulaire de participation avec tous les champs obligatoires indiqués par un astérisque rouge.
- Ouvrir la case du jour correspondant pour espérer gagner le gain associé. Dans la limite d'un gain par jour et d'une case par jour, par personne. Les cases correspondantes à des journées pleinement terminées seront verrouillées pour toute l'opération.

Seules les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes de l'Organisateur ou de ses prestataires techniques font foi.

Les informations suivantes doivent être précisées dans le bulletin de participation :

- nom,
- prénom,
- date de naissance,
- adresse postale,
- adresse e-mail,
- numéro de téléphone.

Toute participation incomplète et/ou non transmise à l'Organisateur conformément au présent Règlement n'est pas prise en compte.

ARTICLE IV – MODALITES

On entend par *Instant Gagnant*, un tirage au sort effectué parmi les participants de manière immédiate, automatique et informatisée au cours d'une période définie.

Il n'est accepté qu'une seule participation par *Instant Gagnant* et par participant. Une fois informés de leur gain au terme d'un *Instant Gagnant*, les participants concernés ne peuvent plus participer au restant de l'*Instant Gagnant*. A l'inverse, les participants n'ayant pas gagné lors de l'*Instant Gagnant* peuvent retenter leur chance jusqu'à la clôture du Jeu.

Pour participer à l'*Instant Gagnant*, les participants doivent se rendre à l'adresse URL indiquée à l'Article III du présent Règlement et compléter le bulletin de participation accessible en ligne sur la Page indiqué à l'Article III du présent Règlement.

Vingt-quatre (24) gagnants sont désignés parmi les participants.

Un suppléant peut être tiré au sort conformément au présent Règlement pour les cas où un ou plusieurs participants n'ont pas la qualité pour participer, altèrent le bon déroulement du Jeu, ne respectent pas le présent Règlement ou pour tout autre motif entraînant la nécessité d'attribuer le lot à un autre participant.

ARTICLE V – LOTS

Les lots mis en jeu sont pour chaque gagnant :

- **1^{er} décembre** : Deux (2) entrées tarif plein non datées pour le Parc Astérix d'une valeur unitaire de cinquante-quatre euros (54€) soit cent-huit euros (108 €) au total. Chacune des entrées est valable pour 1 (une) personne et 1 (une) journée du 30 mars 2024 au 4 janvier 2026 selon calendrier d'ouverture grand public (hors 8,9,10,11,18,19 mai 2024, hors journées et soirées des 12,19,25,26,30,31 octobre, 1er, 2 et 9 novembre 2024 ; hors 1er,8,29,30,31 mai, 7 et 8 juin 2025, hors journées et soirées « Nocturnes Peur sur le Parc » 2025 et hors événements spéciaux) et jours de fermeture du Parc Astérix (calendrier d'ouverture disponible sur www.parcasterix.fr). Les entrées ne sont pas cumulables avec une autre promotion en cours. Le parking n'est pas inclus. Toute entrée non utilisée au terme de sa validité (4 janvier 2026) sera définitivement perdue et ne pourra être reportée.
- **2 décembre** : Un (1) puzzle *Astérix et Cléopâtre* Ravensburger d'une valeur unitaire de dix-huit (18€)
- **3 décembre** : Un (1) set Playmobil *Astérix : Camp des Romains* d'une valeur unitaire de soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (79.99€) et Un (1) set Playmobil *Astérix : Le char romain* d'une valeur unitaire de vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (29.99€) soit cent-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (109.98 €) au total
- **4 décembre** : 2 entrées tarif plein pour le Musée Grévin Paris,10, boulevard Montmartre,75009 Paris d'une valeur unitaire de vingt-sept euros et cinquante centimes (27.5€) soit cinquante-cinq euros (55€) au total. Chacune des entrées est valable pour 1 (une) personne jusqu'au 04/11/2025.
- **5 décembre** : Un (1) magazine BeauxArts *L'économie selon Astérix* d'une valeur unitaire de treize euros (13€)
- **6 décembre** : Une (1) collection complète *Idéfix et les Irréductibles* d'une valeur totale de soixante-deux euros et quatre-vingt-treize centimes (62.93€) comprenant :
 - o Le tome 1 *Pas de quartier pour le latin !* d'une valeur unitaire de huit euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (8.99€)
 - o Le tome 2 *Les Romains se prennent une gamelle !* d'une valeur unitaire de huit euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (8.99€)
 - o Le tome 3 *Ça balance pas mal à Lutèce !* d'une valeur unitaire de huit euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (8.99€)
 - o Le tome 4 *Les Irréductibles font leur cirque* d'une valeur unitaire de huit euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (8.99€)
 - o Le tome 5 *Idéfix et le druide* d'une valeur unitaire de huit euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (8.99€)
 - o Le tome 6 *La forêt lumière* d'une valeur unitaire de huit euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (8.99€)
 - o Le tome 7 *La traversée de Lutèce* d'une valeur unitaire de huit euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (8.99€)
- **7 décembre** : Une (1) compilation *Astérix MAXI COLLECTION – PLATINUM EDITION* Microïds d'une valeur unitaire de quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (99.99€)
- **8 décembre** : Un (1) mug Clairefontaine motif *Astérix* d'une valeur unitaire de treize euros et cinquante centimes (13.50€) et une (1) figurine Miniatures World *Astérix - Figurine Chibi d'Astérix* en Plastique d'une valeur unitaire de neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (9.90€) soit vingt-trois euros et quarante centimes (23.4 €) au total
- **9 décembre** : Un (1) sweatshirt Lobster and Lemonade taille L Idéfix d'une valeur unitaire de soixante-quatorze euros et quatre-vingt-dix centimes (74.90€)
- **10 décembre** : Un (1) calendrier 2025 Astérix de la marque Neumann d'une valeur unitaire de quinze euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (15.99€)
- **11 décembre** : Une (1) paire de chaussure *Caval x Astérix* d'une valeur unitaire de cent-cinquante-cinq euros (155€)
- **12 décembre** : Un (1) roman la Bibliothèque Verte *Idéfix et les Irréductible – Le réveil de Lutèce* d'une valeur unitaire de cinq euros et quatre-vingt-dix centimes (5.90€), un porte-clé en peluche *Idéfix* Gipsytoys d'une valeur unitaire de neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (9.90€), une brosse à dent Elgydium Kids Astérix 2/6 ans 1 Unité d'une valeur unitaire de deux euros et quatre-vingt-quinze centimes (2.95€) et un Gel Dentifrice Kids Astérix 3/6 Ans Arôme Grenadine 50 ml d'une valeur unitaire de trois euros et quatre-vingt-quinze centimes (3.95€) soit d'une valeur totale de vingt-deux euros et soixante-dix centimes (22.70€)
- **13 décembre** : Une (1) parure complète de bijoux Kalace d'une valeur totale de trois-cent-quarante-cinq-euro (345 €) comprenant :
 - o Un bracelet argent, finition rhodiée à chaîne *Potion Magique* d'une valeur unitaire de soixante-neuf euros (69€),
 - o Un bracelet argent, finition rhodiée à cordon *Potion Magique* d'une valeur unitaire de quarante-neuf euros (49€),
 - o Une paire de boucles d'oreilles argent pendantes, finition rhodiée *Potion Magique* d'une valeur unitaire de soixante-neuf euros (69€),
 - o Une paire de boucles d'oreilles argent, finition rhodiée *Potion Magique* d'une valeur unitaire de soixante-neuf euros (69€),
 - o Un collier argent, finition rhodiée *Potion Magique* d'une valeur unitaire de quatre-vingt-neuf euros (89€),
- **14 décembre** : Un (1) set Playmobil *Astérix : César et les Irréductibles Gaulois* d'une valeur unitaire de quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (49.99€)
- **15 décembre** : Une (1) peluche Panoramix de la marque Barrado d'une valeur unitaire de vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (24.99€)
- **16 décembre** : Un (1) coffret Le Gaulois N°1 - Coffret anniversaire 65 ans d'une valeur unitaire de vingt-cinq euros (25€)
- **17 décembre** : Un (1) DVD 4K ultra HD et Blue-Ray *Astérix et Obélix L'Empire du Milieu* d'une valeur unitaire de trente-quatre euros (34€)
- **18 décembre** : Une (1) peluche Turbine d'une valeur unitaire de douze euros et quatre-vingt-dix centimes (12.90€), une brosse à dent Elgydium Kids Astérix 7/12 ans d'une valeur unitaire de deux euros et quatre-vingt-quinze centimes (2.95€) et un Gel Dentifrice Junior Protection Caries 7/12 Ans Menthe de Panoramix 50 ml d'une valeur unitaire de trois euros et quatre-vingt-quinze centimes (3.95€) soit d'une valeur totale de dix-neuf euros et quatre-vingt centimes (19.80€)
- **19 décembre** : Un *Mon jeu cherche et trouve Astérix - coffret avec plateau et cartes* Gauthier-Languereau d'une valeur unitaire de dix-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes (18.95€) et un *Escape-game 3 scénarios pour résister encore et toujours à l'envahisseur !* Hachette Heroes d'une valeur unitaire de trente euros (30€) soit une valeur totale de quarante-huit euros et quatre-vingt-quinze centimes (48.95€)
- **20 décembre** : Un (1) roman la Bibliothèque Verte *Idéfix et les Irréductible – Le réveil de Lutèce* d'une valeur unitaire de cinq euros et quatre-vingt-dix centimes (5.90€), un porte-clé en peluche *Idéfix* Gipsytoys d'une valeur unitaire de neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (9.90€), une brosse à dent Elgydium Kids Astérix 7/12 ans d'une valeur unitaire de deux euros et quatre-vingt-quinze centimes (2.95€) et un Gel Dentifrice Junior Protection Caries 7/12 Ans Menthe de Panoramix 50 ml d'une valeur unitaire de trois euros et quatre-vingt-quinze centimes (3.95€) soit d'une valeur totale de vingt-deux euros et soixante-dix centimes (22.70€)
- **21 décembre** : Une (1) figurine *Astérix Emblème Faribole* d'une valeur unitaire de deux-cent-quatre-vingt-dix-neuf euros (299€)
- **22 décembre** : Un (1) puzzle Idéfix 45 pièces d'une valeur unitaire de seize euros et soixante centimes (16.60€), une brosse à dent Elgydium Kids Astérix 2/6 ans 1 Unité d'une valeur unitaire de deux euros et quatre-vingt-quinze centimes (2.95€) et un Gel Dentifrice Kids Astérix 3/6 Ans Arôme Grenadine 50 ml d'une valeur unitaire de trois euros et quatre-vingt-quinze centimes (3.95€) soit d'une valeur totale de vingt-trois euros et quatre-vingt centimes (23.80€)
- **23 décembre** : Un (1) lot Panini *Astérix - Album cartonné + boîte de 36 pochettes (soit 180 stickers)* d'une valeur unitaire de quarante-cinq euros et quatre-vingt-dix centimes (45.90€)
- **24 décembre** : Un (1) séjour pour 4 (quatre) personnes, d'une valeur de mille-deux-cent-trente euros (1230€) composé de : 4 (quatre) entrées adultes pour 2 (deux) jours au Parc Astérix, une nuit à l'Hôtel Les Trois Hiboux, La Cité Suspendue, Les Quais de Lutèce ou dans un des hôtels partenaires

du Parc Astérix, selon calendrier d'ouverture du Parc Astérix et selon la disponibilité des hôtels. Le petit déjeuner et le dîner pour 4 (quatre) personnes, les frais de dossier et frais de parking de l'hôtel sont inclus. Non inclus : assurance annulation facultative, frais de déplacement A/R, restauration et boissons du midi, parking du Parc Astérix, dépenses personnelles. Chaque séjour est valable pour 4 (quatre) personnes voyageant ensemble, jusqu'au 3 janvier 2026 inclus, hors samedis soirs, veilles de jours fériés, jours fériés, jours de fermeture du Parc Astérix, nocturnes et évènements spéciaux. Les séjours ne sont pas cumulables avec une autre promotion en cours. Tout séjour non utilisé au terme de sa validité (3 janvier 2026) sera définitivement perdu et ne pourra être reporté.

La valeur commerciale totale des dotations du présent Jeu est de **deux-mille-neuf-cent-vingt-huit euros et deux centimes (2 928.02€)** euros TTC.

Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics toutes taxes comprises couramment pratiqués à la date de rédaction du Règlement, sont indicatives et susceptibles de variation. Les éventuelles différences constatées entre lesdites valeurs et les valeurs réelles des lots à la date de leur réception par les gagnants ne seront pas remboursées. A l'inverse, si la valeur réelle des lots augmente, le gagnant n'a pas à sa charge la différence de prix.

Les lots sont non cessibles, nominatifs, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange.

ARTICLE VI – INFORMATION

L'annonce des gagnants est le jour de participation directement sur Sobuzz à l'ouverture de la case du jour. Les participations des gagnants désignés par Sobuzz seront ensuite vérifiées par l'Organisateur. Les gagnants validés sont informés et ceux qui voient leur participations invalide le seront aussi par e-mail. Il n'est adressé aucun courriel, appel téléphonique, courrier postal ou tout autre message aux participants qui ont ouvert une case perdante.

Les gagnants seront contactés via l'adresse e-mail fournie dans leur bulletin de participation pour leur confirmer leur lot et un numéro de suivi ou pour bénéficier de leur lot en dématérialisé.

Les gagnants sont informés par l'Organisateur par message privé des modalités de remise de leurs lots après avoir contacté l'organisateur en message privé, et notamment des informations nécessaires à leur réception. Si dans un délai de **7 (sept)** jours après la prise de contact avec les gagnants, les gagnants ne confirment pas par retour leur acceptation (i) du lot et (ii) des modalités précitées, ils sont définitivement considérés comme renonçant à leur lot. De même, tout lot retourné par *La Poste*®, *Chronopost*®, *UPS*® ou tout autre prestataire de service tiers similaire comme non remis pour quelque raison que ce soit est considéré comme abandonné par le gagnant concerné. Dans ces deux cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les lots concernés à un autre participant désigné conformément au Règlement.

Toute modification des coordonnées renseignées au moment de la participation ayant pour conséquence l'impossibilité de contacter le(s) gagnant(s) aux fins de confirmation desdites coordonnées entraîne la perte du lot sans qu'aucune revendication ne puisse être émise à l'encontre de l'Organisateur.

Aux fins du Règlement, les participants font élection de domicile à l'adresse postale indiquée lors de leur inscription au Jeu ou dans leur courriel/courrier postal/message privé de confirmation de l'acceptation du lot.

ARTICLE VII – RESPONSABILITES

L'ORGANISATEUR NE SAURAIT ETRE TENU RESPONSABLE EN CAS D'ANNULATION OU DE REPORT DE L'EVENEMENT OBJET DU LOT.

L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, REPORTER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU À TOUT MOMENT ET POUR TOUTE RAISON, SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ETRE ENGAGEE DE CE FAIT. IL PEUT NOTAMMENT REMPLACER LES LOTS PAR DES LOTS DE NATURE ET DE VALEUR COMMERCIALE SIMILAIRES OU SUPERIEURES.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, TEMPS DE REPONSE, RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GENERALEMENT LES RISQUES INHERENTS A TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNEES, LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS, ETC. EN CONSEQUENCE, L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ETRE TENU RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DE RESEAUX ; DE DEFAILLANCE DE MATERIEL, DE COMMUNICATIONS ; DE PERTE DE COURRIER, DE DONNEES ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DES CONSEQUENCES DE VIRUS, ANOMALIES, DEFAILLANCES TECHNIQUES ; DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT EMPECHANT OU LIMITANT LA PARTICIPATION AU JEU.

L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE RETARD, PERTE, VOL, DETERIORATION, NON RECEPTION DES LOTS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITE DES CACHETS, DU FAIT DE *LA POSTE*®, *CHRONOPOST*®, *UPS*® OU DE TOUT AUTRE PRESTATAIRE DE SERVICE TIERS SIMILAIRE.

L'ORGANISATEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR A L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A UNE EVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS LOTS.

ARTICLE VIII – DONNEES PERSONNELLES

Les caractéristiques des traitements de données personnelles des participants (ci-après les « Données ») réalisés par l'Organisateur dans le cadre de leur participation au Jeu sont les suivantes :

Finalités de traitement	Données traitées	Bases légales de traitement	Durées maximales de conservation des Données
Participer au Jeu	Date et heure de participation, adresse IP	Intérêt légitime	Données des participants : Un (1) mois après la clôture du Jeu

	Nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone	Consentement	
Annoncer le(s) gagnant(s) du Jeu	Nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone		Données des gagnants : Un (1) an après la clôture du Jeu
Envoyer au(x) gagnant(s) du Jeu le(s) lots(s)	Nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse e-mail, numéro de téléphone		

L'Organisateur, destinataire et responsable de traitement, a désigné un Délégué à la Protection des Données personnelles (*Data Protection Officer*) joignable à l'adresse électronique dpo@hachette-livre.fr

Les données personnelles des participants sont hébergées au sein de l'Union Européenne et dans des pays tiers assurant un niveau de protection adéquat en vertu d'une décision d'adéquation adoptée par la Commission Européenne ou conformément aux clauses contractuelles types approuvées par la Commission Européenne.

Certaines Données seront transmises, le cas échéant, à des tiers prestataires techniques sous-traitants de l'Organisateur ou à des partenaires de l'Organisateur pour les seules finalités de traitement listées dans le tableau ci-dessus.

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité, de limitation et d'opposition qu'ils peuvent exercer aux coordonnées indiquées ci-dessus ou en faisant une demande via le formulaire de contact du Site visé à l'Article II du présent Règlement.

Les participants peuvent définir des directives quant au sort de leurs données après leur mort, saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs données mais acceptent, le cas échéant, que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.

Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la Charte des Données personnelles de l'Organisateur disponible sur le Site visé à l'Article II du présent Règlement.

ARTICLE IX – PROPRIETE INTELLECTUELLE

La reproduction et la représentation totale ou partielle des éléments du Jeu, de l'univers ainsi que de toute ou partie de la Page et/ou du Site de l'Organisateur visé(s) à l'Article II du présent Règlement sont interdites.

ARTICLE X – DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

Le présent Règlement est soumis aux dispositions du droit français.

Toute réclamation doit être adressée par écrit au plus tard **30 (trente)** jours après la date de clôture du Jeu, seule la date du cachet de la poste faisant foi, à l'adresse postale suivante :

LES EDITIONS ALBERT RENE
58 rue Jean Bleuzen
CS 70007
92178 – Vanves CEDEX, France

En cas de litige se rapportant au Jeu, les participants/gagnants et l'Organisateur s'engagent à rechercher préalablement et de bonne foi une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, tout litige relatif au Jeu sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.